

MMA ELITE

Janvier 2021

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance



EXPERTISE
PATRIMOINE

Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement

Offre limitée du 4 janvier 2021 au 16 avril 2021
(sous conditions et sous réserve de disponibilité)

Durée d'investissement conseillée : 10 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et en l'absence d'un remboursement anticipé automatique comme décrit en pages 2 et 3).

Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

MMA Elite Janvier 2021 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises des principaux marchés de la zone euro et des États-Unis présentant la meilleure note Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), telle que calculée par Vigeo Eiris.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Fonctionnement du support

En bref

- Un support indexé sur l'indice **Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%**, calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, à partir de l'année 2 jusqu'à l'année 9**, avec l'opportunité de recevoir⁽¹⁾, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, **un gain brut⁽³⁾ de 6,20 % par année écoulée** depuis la date de constatation initiale (soit le 30 avril 2021), si à l'une des dates de constatation intermédiaire (soit le 2 mai 2023, le 30 avril 2024, le 30 avril 2025, le 30 avril 2026, le 30 avril 2027, le 2 mai 2028, le 30 avril 2029 ou le 30 avril 2030), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 94 % de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
 - L'opportunité de bénéficier, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, d'un gain brut⁽³⁾ de 62,00 % (équivalent à un gain brut⁽³⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit $6,20 \% \times 10$), si le niveau de clôture de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale (soit le 30 avril 2031).
 - Le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, dès lors que le niveau de clôture de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est supérieur ou égal à 60 % et strictement inférieur à 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale (soit le 30 avril 2031).
 - Dans le cas contraire, vous recevez le capital initialement investi diminué de la baisse finale de l'indice, si à la date de constatation finale (soit le 30 avril 2031) le niveau final de l'indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial. **Vous subissez dans ce cas une perte en capital partielle ou totale.**

MMA Elite Janvier 2021 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En détail

Date de constatation initiale

Le niveau de clôture de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% au 30 avril 2021 est retenu comme niveau initial.

Un remboursement anticipé automatique possible les années 2 à 9

Les années 2 à 9, si le niveau de clôture de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%, à l'une des dates de constatation intermédiaire (soit le 2 mai 2023, le 30 avril 2024, le 30 avril 2025, le 30 avril 2026, le 30 avril 2027, le 2 mai 2028, le 30 avril 2029 ou le 30 avril 2030) est supérieur ou égal à 94 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (soit le 16 mai 2023, le 14 mai 2024, le 14 mai 2025, le 14 mai 2026, le 14 mai 2027, le 16 mai 2028, le 14 mai 2029 ou le 14 mai 2030) :

• Le capital initialement investi⁽²⁾

- Et un gain brut⁽³⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit :

- **12,40 % (soit $6,20 \% \times 2$)** si le remboursement a lieu en année 2,
- **18,60 % (soit $6,20 \% \times 3$)** si le remboursement a lieu en année 3⁽⁴⁾,
- **24,80 % (soit $6,20 \% \times 4$)** si le remboursement a lieu en année 4⁽⁴⁾,
- **31,00 % (soit $6,20 \% \times 5$)** si le remboursement a lieu en année 5⁽⁴⁾,
- **37,20 % (soit $6,20 \% \times 6$)** si le remboursement a lieu en année 6⁽⁴⁾,
- **43,40 % (soit $6,20 \% \times 7$)** si le remboursement a lieu en année 7⁽⁴⁾,
- **49,60 % (soit $6,20 \% \times 8$)** si le remboursement a lieu en année 8⁽⁴⁾,
- **55,80 % (soit $6,20 \% \times 9$)** si le remboursement a lieu en année 9⁽⁴⁾.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽¹⁾.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 10

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (soit le 14 mai 2031) :

- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (soit le 30 avril 2031), est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :

- Le capital initialement investi⁽²⁾

- **Et un gain brut⁽³⁾ de 62,00 %** (soit un gain brut⁽³⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit $6,20 \% \times 10$).

- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (soit le 30 avril 2031), est strictement inférieur à 80 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :

- Le capital initialement investi⁽²⁾

- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (soit le 30 avril 2031), est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :

- Le capital initialement investi⁽²⁾ diminué de la baisse finale de l'indice.

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

⁽¹⁾ Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

⁽²⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

⁽³⁾ Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Avantages / Inconvénients du support

Avantages

- MMA Elite Janvier 2021 vous permet de vous exposer à un indice composé des actions de 60 entreprises des principaux marchés de la zone euro et des États-Unis présentant la meilleure note Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), telle que calculée par Vigeo Eiris : **Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%**.
- Les années 2 à 9, dès lors qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% **est supérieur ou égal à 94 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽¹⁾ alors votre capital initialement investi⁽²⁾ et **un gain brut⁽³⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et que le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale, alors vous recevrez⁽¹⁾, **un gain brut⁽³⁾ de 62,00 %** (équivalent à un gain brut⁽³⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale), en plus du capital initialement investi⁽²⁾.
- Votre capital initialement investi⁽²⁾ sera remboursé à l'échéance des 10 ans, si à la date de constatation finale, le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% **est supérieur ou égal à 60 % du niveau initial de l'indice**.

Inconvénients

- MMA Elite Janvier 2021 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 10 ans** (si le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial à la date de constatation finale). Une faible variation à l'échéance du niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% autour des seuils de 60 % et de 80 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Elite Janvier 2021.
- En acquérant ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (BNP Paribas Issuance B.V.) **et du Garant de la formule** (BNP Paribas S.A.), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement ou de faillite de ces entités (ou de mise en résolution du Garant de la formule)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Le gain brut⁽³⁾ est plafonné** à 12,40 %, 18,60 %, 24,80 %, 31,00 %, 37,20 %, 43,40 %, 49,60 %, 55,80 % et 62,00 % selon l'année de remboursement (années 2 à 10), même si l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, 9 ans et 10 ans.
- L'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est équilibré et calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas l'année 1.

⁽¹⁾ Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

⁽²⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

⁽³⁾ Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

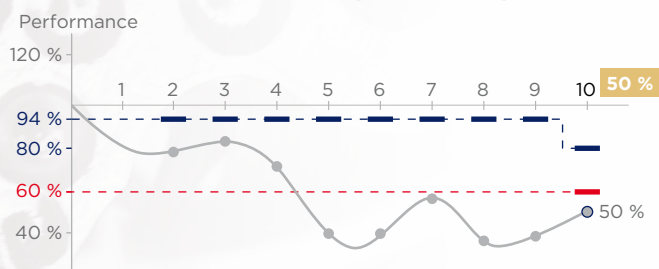
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendements actuariels nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

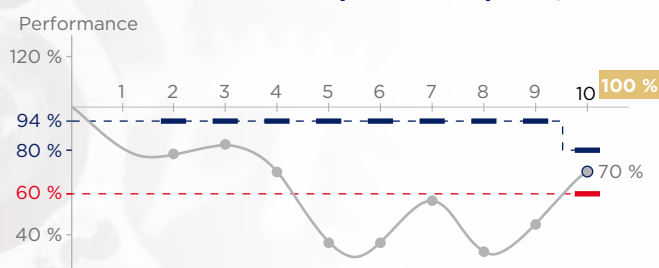
- Évolution de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%
- Niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% aux dates de constatation intermédiaire et finale
- - - Barrière de remboursement automatique avec gain brut⁽¹⁾ par anticipation ou à l'échéance
- - - Seuil de perte en capital à la date de constatation finale
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽²⁾

Scénario défavorable : baisse continue de l'indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (60 % du niveau initial de l'indice)



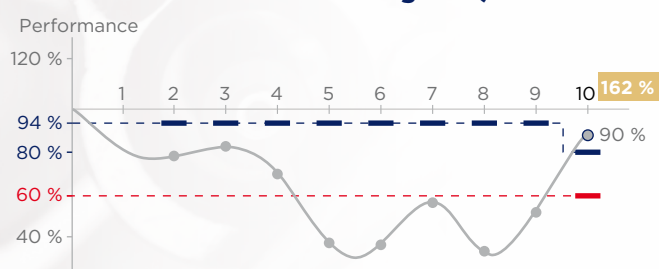
- Niveau final de l'indice : 50 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit **50 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-7,67 %** (égal au taux de rendement actuariel net dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).
- **Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 50 %. Dans le pire des scénarios, vous subissez une perte totale en capital.**

Scénario intermédiaire : baisse de l'indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (60 % du niveau initial de l'indice)



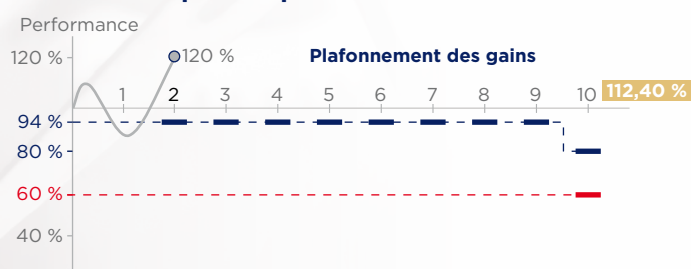
- Niveau final de l'indice : 70 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : **le capital initialement investi⁽²⁾**.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-1,10 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -4,53 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Scénario favorable : baisse de l'indice sur 10 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de versement des gains (80 % du niveau initial de l'indice)



- Niveau final de l'indice : 90 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale soit un total brut⁽¹⁾ de **162 %**.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **3,74 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -2,68 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Scénario de plafonnement des gains⁽¹⁾ : hausse de l'indice en année 2, remboursement anticipé automatique à la première date de constatation intermédiaire



- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 2 : 120 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,20 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 12,40 %⁽¹⁾), soit un total brut⁽¹⁾ de **112,40 %**.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **4,61 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 5,77 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).
- **Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.**

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à la barrière de remboursement automatique avec gain ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 6,20 % bruts par année écoulée.

⁽¹⁾ Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

⁽²⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

Un support indexé à l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%

L'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est composé d'un panier de 60 actions. L'univers de départ est composé des 60 plus importantes capitalisations boursières européennes et des 30 plus importantes capitalisations boursières américaines. Les entreprises ayant des activités contestables (arme, tabac, charbon) ou ayant subi des controverses ESG majeures (corruption) ne font pas parties de l'univers de départ. Ces entreprises sont ensuite classées selon la note ESG attribuée par Vigeo Eiris. Les 40 entreprises européennes et les 20 entreprises américaines présentant les meilleurs scores ESG sont finalement retenues afin de déterminer la composition de l'indice. Les composantes de l'indice sont équipondérées et sa composition est revue tous les trimestres.

L'indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour plus de détails sur l'Indice merci de consulter la page dédiée :

<https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013908809-XPAP>.

Les caractéristiques de l'indice sont les suivantes :

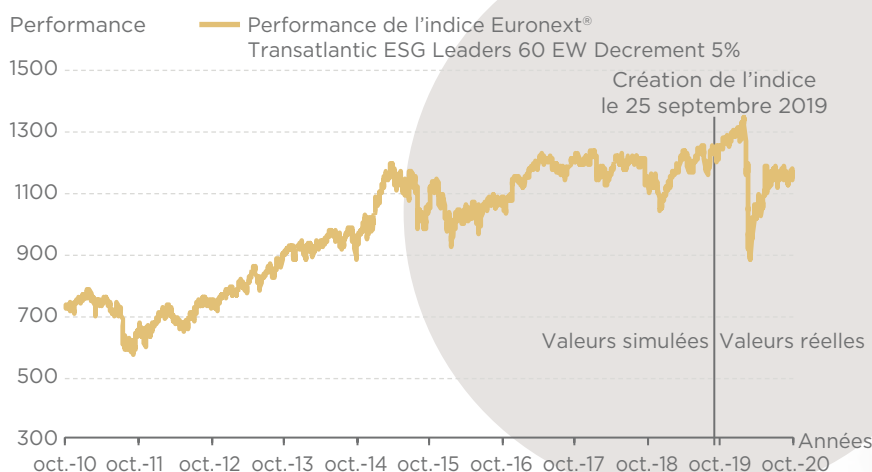
PONDÉRATION : les composants de l'indice sont équipondérés

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire annuel de 5 % est déduit du rendement net

AGENT DE CALCUL : l'indice est calculé et sponsorisé par Euronext®

REBALANCEMENT : la composition de l'indice est revue tous les trimestres (le prochain rebalancement aura lieu en décembre 2020).

Performances historiques (entre le 21 octobre 2010 et le 21 octobre 2020)

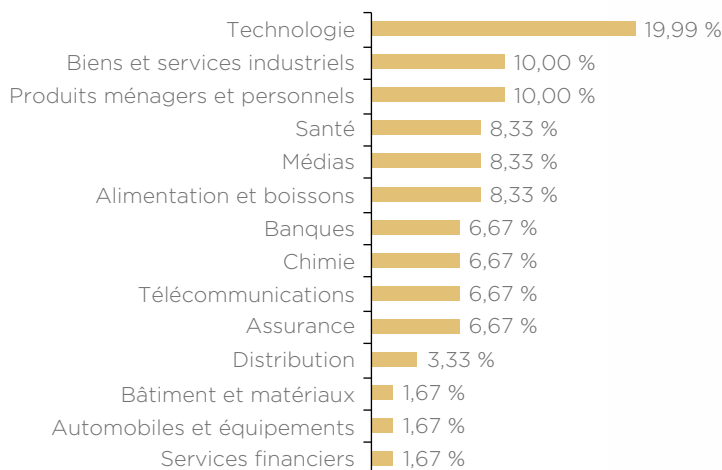


Source : Bloomberg, le 21 octobre 2020

PERFORMANCES CUMULÉES AU 21 OCTOBRE 2020

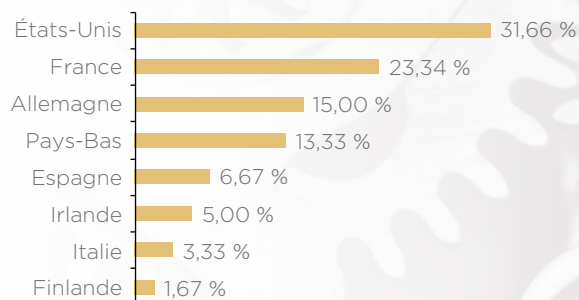
Période	Indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%
1 an	-8,35 %
3 ans	-5,56 %
5 ans	7,99 %
10 ans	56,20 %

Répartition sectorielle



Source : Bloomberg, le 21 octobre 2020

Répartition géographique



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES OU LES SIMULATIONS ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'indice a été lancé le 25 septembre 2019. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document à caractère promotionnel relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Taux de rendement actuariels futurs, **en cas d'un remboursement avec gain en année 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10, si l'année considérée, le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique⁽¹⁾ avec gain brut⁽²⁾ par anticipation ou à l'échéance.**

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽³⁾								
	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Gain brut⁽²⁾ (si le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique ⁽¹⁾ avec gain brut ⁽²⁾)	(6,20 % × 2) = 12,40 % ⁽²⁾	(6,20 % × 3) = 18,60 % ⁽²⁾	(6,20 % × 4) = 24,80 % ⁽²⁾	(6,20 % × 5) = 31,00 % ⁽²⁾	(6,20 % × 6) = 37,20 % ⁽²⁾	(6,20 % × 7) = 43,40 % ⁽²⁾	(6,20 % × 8) = 49,60 % ⁽²⁾	(6,20 % × 9) = 55,80 % ⁽²⁾	(6,20 % × 10) = 62,00 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	4,93 %	4,85 %	4,74 %	4,61 %	4,49 %	4,37 %	4,27 %	4,16 %	4,06 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,00 %)	4,72 %	4,64 %	4,52 %	4,40 %	4,28 %	4,16 %	4,06 %	3,95 %	3,85 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	4,61 %	4,53 %	4,42 %	4,30 %	4,18 %	4,06 %	3,95 %	3,84 %	3,74 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Elite Janvier 2021 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% est à la date de constatation finale strictement inférieur à 60 % de son niveau initial.

Vous supportez le risque éventuel de faillite et/ou de défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) ou du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.) et/ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (soit 14 mai 2031, en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans le présent document à caractère promotionnel, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.**

L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance-vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie / Nos Fonds et Supports.

⁽¹⁾ La barrière de remboursement automatique avec gain brut est fixé à 94 % du niveau initial de l'indice les années 2 à 9 et à 80 % du niveau initial de l'indice l'année 10, soit à l'échéance du support.

⁽²⁾ Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

⁽³⁾ Dates de remboursement anticipé automatique : le 16 mai 2023 (année 2), le 14 mai 2024 (année 3), le 14 mai 2025 (année 4), le 14 mai 2026 (année 5), le 14 mai 2027 (année 6), le 16 mai 2028 (année 7), le 14 mai 2029 (année 8) ou le 14 mai 2030 (année 9). Date de remboursement automatique à l'échéance : le 14 mai 2031 (année 10).

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR0014000DO9	
Forme juridique	Certificat, titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.	
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais (Standard & Poor's : A+ ⁽¹⁾).	
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : Aa3 / Fitch Ratings : AA-) ⁽¹⁾ .	
Montant de l'Émission	80 000 000 €	
Valeur nominale	100 €	
Prix d'émission	100 %	
Éligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.	
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1,05 % TTC du montant placé par le distributeur. Le détail de ces commissions est disponible auprès du distributeur sur demande.	
Sous-jacent	Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5% (Bloomberg : ESGTL Index).	
Période de souscription	Du 4 janvier 2021 au 16 avril 2021 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).	
Date d'émission	4 janvier 2021	
Date de constatation initiale	30 avril 2021	
Dates de constatation intermédiaire	2 mai 2023 (Année 2) 30 avril 2024 ⁽²⁾ (Année 3) 30 avril 2025 ⁽²⁾ (Année 4) 30 avril 2026 ⁽²⁾ (Année 5)	30 avril 2027 ⁽²⁾ (Année 6) 2 mai 2028 ⁽²⁾ (Année 7) 30 avril 2029 ⁽²⁾ (Année 8) 30 avril 2030 ⁽²⁾ (Année 9)
Dates de remboursement anticipé automatique	16 mai 2023 ⁽²⁾ (Année 2) 14 mai 2024 ⁽²⁾ (Année 3) 14 mai 2025 ⁽²⁾ (Année 4) 14 mai 2026 ⁽²⁾ (Année 5)	14 mai 2027 ⁽²⁾ (Année 6) 16 mai 2028 ⁽²⁾ (Année 7) 14 mai 2029 ⁽²⁾ (Année 8) 14 mai 2030 ⁽²⁾ (Année 9)
Date de constatation finale	30 avril 2031 ⁽²⁾ (Année 10)	
Date d'échéance	14 mai 2031 ⁽²⁾ (Année 10)	
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société REFINITIV, société indépendante du Groupe BNP Paribas.	
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).	
Documentation juridique	• Prospectus de Base pour l'Émission de Certificats « Base Prospectus for the issue of Certificates », approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 20-233 en date du 2 juin 2020. • Suppléments • Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms »), datées du 4 janvier 2021 • Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary ») La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0014000DO9. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse http://kid.bnpparibas.com/FR0014000DO9-FR.pdf.	

⁽¹⁾ Notations de crédit au 21 octobre 2020. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Facteurs de risque : les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risque du Prospectus de Base.

MMA Elite Janvier 2021 est notamment exposé aux risques suivants :

Risque découlant de la nature du titre de créance : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de MMA Elite Janvier 2021 pourra différer de l'évolution de l'indice.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%.

Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur le titre de créance, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la date d'échéance.

Risque de perte en capital à l'échéance : en cas de baisse de l'indice supérieure à 40 % à la date de constatation finale par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.

Risque de contrepartie : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats émis par l'Émetteur.

Risque de marché : le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 60 % de son niveau initial.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF. Le support en unités de compte MMA Elite Janvier 2021 a comme valeur de référence les « Titres » qui sont des certificats de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), faisant l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant uniquement être utilisés comme actifs représentatifs d'une unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Les informations relatives aux Titres figurant dans ce document à caractère promotionnel ne constituent qu'une présentation succincte de leurs caractéristiques et vous sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Aucune entité du Groupe BNP Paribas ne peut être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit, directes ou indirectes résultant notamment de l'affectation de versements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ayant pour support les Titres. Vous devez procéder à votre propre analyse des risques et devez, si nécessaire, consulter préalablement vos propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel et ne vous en remettez à aucune entité du Groupe BNP Paribas sur ce point. Vous devez être conscient(e) d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement de vos versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux. Vous êtes invité(e) à vous procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises.

La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of Certificates » en date du 2 juin 2020, visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 20-233, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 4 janvier 2021 et (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <http://kid.bnpparibas.com/FR0014000DO9-FR.pdf>. Avant tout investissement, il vous appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages de la transaction et d'un investissement dans les Titres, par le biais d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Aussi, il vous appartient d'obtenir toutes les informations complémentaires que vous estimerez nécessaires notamment auprès de vos conseils. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un acte de démarchage, une invitation ou une recommandation en vue de l'achat, de la souscription ou de la vente des Titres ou de la conclusion d'un contrat ayant pour sous-jacent les Titres. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eadpo.bnpparibas.com/FR0014000DO9.

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



EXPERTISE
PATRIMOINE

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie société anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances